



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Monsieur Geoffrey De Latte
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

Annexe : //

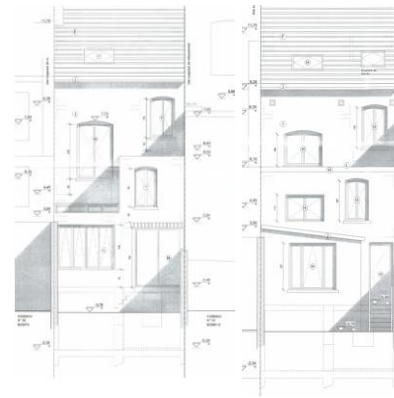
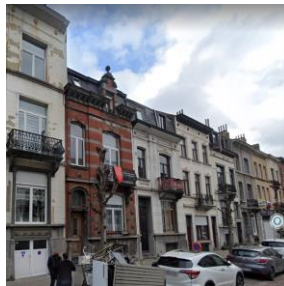
Bruxelles, le 28/10/2022

V/Réf. : 52650 (corr. :) ANDERLECHT. Rue de l'Instruction, 36 (arch. H. GÉRARD)
N/Réf. : AND20297_698_PU (= partiellement compris dans la ZP de la Maison communale d'Anderlecht / inventaire)
01/XFD/1856151 **PERMIS D'URBANISME** : mettre en conformité la construction d'annexe et la division d'une
maison unifamiliale en logements
Demande de la Commune du 10/10/2022

Avis de la CRMS

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 10/10/2022, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 19/10/2022.



A gauche, extrait Brugis. Au centre, façade avant (© Google maps). A droite, élévation arrière avant/après travaux (extraits du dossier)

La CRMS n'émet pas d'objection à l'extension arrière qui est comprise dans la zone de protection de la maison communale classée, sous réserve de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur. En revanche, elle demande de revenir à l'état autorisé avant travaux pour la façade avant qui est de belle facture (châssis en bois et non en PVC, divisions, couleur, etc.). Elle recommande également la restauration de la corniche en bois et celle de la porte d'entrée qui sont encore d'origine. En ce qui concerne la division de la maison, la Commission demande, en l'absence de photos de l'intérieur permettant d'évaluer l'impact des interventions, de maintenir l'immeuble en habitation unifamiliale et de préserver autant que possible la disposition d'origine.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. : gdelatte@anderlecht.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ;
acoppieters@urban.brussels ; kbogaerts@urban.brussels ; ahanson@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ;
crms@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels

1/1